

MODALITES D'INSCRIPTION

RENTREE UNIVERSITAIRE ET DEBUT DES COURS
1 SEPTEMBRE 2022 – PRESENCE OBLIGATOIRE

VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Uniquement en présentiel à la scolarité de la faculté au bureau des étudiants étrangers

DATE LIMITE D'ARRIVEE : aucune inscription ne sera effectuée au-delà de cette date

Voir votre autorisation d'inscription

PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Une photo d'identité,
- Un acte de naissance en langue française – **attention : vérifier l'orthographe de vos nom, prénom et ville de naissance**
- Papier d'identité : **Etudiants Français ou de l'Union Européenne** : une photocopie de votre passeport – ou de votre carte nationale
Autre pays : une photocopie de votre passeport – y compris le visa d'entrée
- Original de tous vos diplômes y compris votre baccalauréat + **traductions légalisées de l'ensemble des documents (y compris les cachets d'établissement)**
- Original de tous vos relevés de notes, par année universitaire, y compris au baccalauréat + **traductions légalisées de l'ensemble des documents (y compris les cachets d'établissement)**
- Attestation CVEC – Contribution Vie Etudiante et de Campus – cvec.etudiant.gouv.fr
⇒ **ATTENTION : Sans ces documents nous ne pourrons pas procéder à votre inscription**

LOGEMENT ETUDIANT A prévoir absolument avant votre arrivée

LA FACULTE NE GERE PAS LES LOGEMENTS ETUDIANTS

Vous trouverez un grand nombre de possibilités de logement directement sur notre site :
<http://fst.univ-lorraine.fr/admission/lyceens-et-etudiants-etrangers/en-savoir-plus>

PRESENCE OBLIGATOIRE : Réunion de rentrée à compter du 1 septembre 2022

Il vous y sera communiqué votre emploi du temps et votre groupe de travail

Date de votre rentrée ➤ à consulter sur le site de la Faculté des Sciences et Technologies : <http://fst.univ-lorraine.fr/rentree-2022-2023>

COUT DES ETUDES A PREVOIR A VOTRE ARRIVEE

Suite à la décision Conseil d'Administration du 15/12/2020 de l'Université de Lorraine, les droits différenciés seront appliqués pour 2021/2022 et 2022/2023 à la Faculté des Sciences et Technologies.

Le montant des droits d'inscription annuel sera de :

- 2770 euros en Licence + CVEC – Aucune exonération ne sera possible la première année d'arrivée.
- 3770 euros en Master 2 + CVEC – Aucune exonération ne sera possible la première année d'arrivée.
- 3770 euros uniquement pour les Masters 1^{ère} année + CVEC, pour les pays ne figurant pas dans la liste (cf. ci-joint)
– Aucune exonération ne sera possible la première année d'arrivée.
- 243 euros l'exonération partielle sera appliquée uniquement pour les Masters 1^{ère} année + CVEC, dont les pays figurent dans la liste (cf. ci-joint). **Cette exonération restera valable pour tout le cursus postulé sans redoublement, sans réorientation ni interruption ni abandon.**

liste des pays exonérés - <https://fst.univ-lorraine.fr/sites/fst.univ-lorraine.fr/files/pdf/fst-scolarite-liste-pays-exonere.pdf>